

CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET, AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 Présentation en séance publique

Intervention de Christian ECKERT, Secrétaire d'Etat au Budget

Assemblée nationale

Lundi 30 juin 2014

Contact presse: Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04



Monsieur le Président, Madame la Présidente, Messieurs les rapporteurs, Mesdames et Messieurs les députés,

Afin de ne pas solliciter votre attention plus que de raison, je n'évoquerai ici que quelques éléments qu'il me semble important d'avoir à l'esprit au moment où nous nous réunissons pour examiner ce projet de loi financement rectificative de la sécurité sociale.

C'est un texte pour améliorer la compétitivité des entreprises et donc pour l'emploi.

Ce texte, comme le projet de loi de finances rectificative également soumis au Parlement, prévoit de mettre en œuvre les diminutions de prélèvements obligatoires prévues pour 2015 par le Pacte de responsabilité et de solidarité.

A ce titre, ce texte prévoit les mesures suivantes :

- L'augmentation des allégements généraux pour 4,5 Mds€ en 2015, bénéficiant particulièrement aux PME, qui seront mises en œuvre dès 2015 ;
- L'allègement de cotisations pour les indépendants pour 1Md€;
- Et la première étape de suppression de la C3S, sous la forme d'un abattement, exonérant ainsi un nombre important de PME pour 1 Md€.

Ces mesures s'ajoutent à la montée en charge en cours du CICE.

Ces mesures ne sont pas prises pour faire plaisir à un tel ou un tel. Elles ne sont ni un « cadeau », ni un « geste », que la situation de nos finances publiques ne nous permettrait d'ailleurs pas - j'y reviendrai. Ces mesures sont prises parce que notre pays en a besoin, parce que notre économie souffre d'un déficit structurel de compétitivité.

Le Gouvernement n'ignore pas que ce déficit ne sera pas seulement résorbé par des mesures portant sur la diminution des coûts de production. Il a déjà pris des mesures en matière de compétitivité « hors coût » et de premiers résultats encourageants ont été constatés. Le déficit commercial, que la droite avait porté de 0 à plus de 70Md€ en 10 ans, a ainsi été réduit à 61 Md€ en 2013. C'est un premier pas, mais ce n'est pas assez.

L'ampleur de ce déficit rend également nécessaire des mesures de compétitivité-coût. Non pas pour spécialiser notre économie sur des secteurs à faible valeur ajoutée. Mais pour améliorer sa position concurrentielle dans les secteurs d'avenir où ses performances ne sont pas à la hauteur de son potentiel. Et pour ainsi, relancer notre économie, et donc faire baisser le chômage, qui est le premier facteur d'inégalité de revenus. Voilà pourquoi la gauche devrait s'honorer de ce projet qui propose une solution aux problèmes que 10 ans de droite ont laissé croître.



C'est parce que ces mesures ont pour finalité l'emploi, que le Gouvernement a adopté une méthode.

Premièrement, la trajectoire de réduction des prélèvements a été définie sur trois ans pour donner aux entreprises la perspective et la confiance nécessaire pour investir et embaucher.

Deuxièmement, l'évaluation. Nous déciderons chaque année de mettre l'étape suivante en œuvre. Nous le ferons au regard des résultats qui auront été constatés, parce que, qu'elle soit bonne ou mauvaise, aucune appréciation *a priori* ne vaudra jamais le retour de l'expérience. Je sais que la majorité est particulièrement attachée à ce principe, comme en témoigne d'ailleurs la mission d'information sur le CICE de la Conférence des Présidents créée à l'initiative du Président de l'Assemblée.

Le choix du Gouvernement est donc bien celui de la compétitivité et en aucun cas celui de la rente, que nous avons fortement mise à contribution depuis 2012 pour rétablir les comptes publics.

Il est utile de rappeler ce que nous avons fait depuis 2012 : d'abord, nous avons travaillé à rétablir la progressivité des prélèvements sur les personnes, pour réduire les niches et les rentes : c'est notamment la soumission au barème progressif de l'impôt sur le revenu des dividendes, intérêts et plus-values mobilières, mais aussi la réforme de l'ISF ou encore le plafonnement des niches fiscales.

Ensuite, nous avons rééquilibré les prélèvements sur les entreprises pour préserver l'investissement et l'emploi. Ce sont les niches des grandes entreprises que nous avons corrigées. C'est pourquoi nous avons décidé en 2013 la limitation de la déductibilité des charges financières et la suppression de la subvention fiscale des opérations sur titres de participation bénéficiant de la « niche Copé ».

Depuis 2012, nous avons aussi privilégié les PME dans chaque décision : l'élargissement du CIR aux dépenses d'innovation des PME, la réforme du PEA pour favoriser les PME et les ETI, le renforcement du dispositif des Jeunes entreprises innovantes sont des mesures emblématiques de notre volonté, qui n'est pas nouvelle, de favoriser l'investissement productif, de soutenir l'activité, et de dissuader la rente, les avantages acquis, le capital improductif et stérile.

Non, ce n'est pas dans ce Gouvernement, ce n'est pas dans cette majorité que vous trouverez des responsables politiques osant proposer de supprimer l'ISF au motif qu'il pèserait sur l'investissement. Voilà, à ceux qui font mine de renvoyer dos à dos majorité et opposition, une différence de plus entre la droite et la gauche : la première est prête à instrumentaliser l'entreprise pour défendre la rente, la seconde est prête à l'aider pour défendre l'emploi.

Le PLFRSS est un texte qui continue d'améliorer la progressivité des prélèvements.

Nous procédons de la même façon pour les ménages: nous avons déjà augmenté les prélèvements en supprimant des niches dont le fondement n'était pas ou plus justifié. Nous avons ainsi rendu notre système plus progressif. Mais nous avons aussi amélioré la progressivité en prenant des mesures favorables aux revenus les plus modestes: pour les seuls revenus 2013, nous avons ainsi ensemble décidé de la revalorisation de la décote lors du PLF 2014, de la réduction d'impôt prévue dans le PLFR pour 2014, complétée, à l'initiative du groupe socialiste et du groupe radical, par l'exonération de taxe d'habitation et de redevance audiovisuelle des personnes qui en bénéficiaient l'année dernière. Ce PLFRSS prévoit quant à lui un allègement de 2,5Md€ pour les salariés dont la rémunération est comprise entre 1 et 1,3 SMIC.



Là non plus il n'y a ni cadeau, ni geste mais simplement les mesures que la situation de notre pays impose. Ces mesures permettront de soutenir la demande, et grâce à l'importance des mesures prises en faveur de la compétitivité, cette stimulation de la demande pourra être mieux captée par des entreprises établies en France. Il s'agit de poursuivre l'effort engagé depuis 2012 : la progressivité des prélèvements sociaux est renforcée, au bénéfice des salariés, des artisans et des commerçants dont les revenus sont les plus faibles. En 2012, cette majorité a corrigé les effets anti-redistributifs de l'impôt sur le revenu. Ces mesures portent aujourd'hui sur les prélèvements sociaux. Leur logique est la même.

Troisièmement, le PLFSS est marqué par l'échange avec la majorité, pour rendre plus juste les efforts nécessaires, mais pas pour y renoncer.

Le déficit auquel notre pays est confronté est double car nous sommes aussi confrontés à une situation des finances publiques encore trop fragile, malgré, là aussi, une amélioration continue depuis le début de la législature – le déficit de l'Etat a été divisé par deux depuis 2010, le déficit de la sécurité sociale est passé de 21 milliards à 13 milliards d'euros entre 2011 et 2013. C'est pourquoi la diminution des prélèvements obligatoires, tant sur les entreprises que sur les ménages, implique un vigoureux effort d'économies à hauteur de 50 milliards d'euros d'ici 2017.

Le PLFRSS contient ainsi les premières mesures de ce plan d'économies. En effet au-delà des efforts des administrations, qui doivent se réformer pour rendre le meilleur service au meilleur coût, un tel niveau d'économies ne peut être atteint sans efforts sur les prestations sociales. C'est ce qui a conduit le Gouvernement à proposer d'arrêter pendant un an d'indexer sur l'inflation ces prestations hors minima sociaux.

Les échanges avec la majorité ont déjà permis de rendre cet effort encore plus progressif. Ce ne sont pas des ajustements mineurs: la réduction d'impôt en faveur des ménages modestes a été considérablement renforcée, et représente un effort de 1,1 milliard d'euros, dès 2014. L'absence exceptionnelle de revalorisation des prestations proposée dans le présent projet de loi ne concernera pas non plus les ménages modestes, et environ la moitié des retraités ne sera pas concernée. Cet échange se poursuivra bien sûr au cours de l'examen de ce texte. Ce dialogue aura ainsi permis de rendre plus juste les efforts demandés, sans pour autant minorer ceux-ci puisque les économies qui ne seront plus faites au travers de cette mesure seront gagées par d'autres mesures.

Au risque de me répéter, ce plan d'économies est en effet la condition pour réduire dans le même temps les prélèvements et les déficits publics. Or, indépendamment même des engagements que nous avons pris au niveau communautaire, conserver un tel niveau de déficit constituerait tout à la fois une menace pour notre souveraineté, en nous mettant à la merci de l'humeur des marchés financiers dont le financement de notre dette dépend, et une atteinte à l'équité intergénérationnelle en mettant à la charge des générations futures des dépenses qui nous incombent – c'est une problématique particulièrement familière à ceux s'intéressent à la Sécurité sociale.

Je conclurai en évoquant un autre déficit qu'il nous faudra résorber. C'est un **déficit de confiance** : confiance en l'avenir mais aussi singulièrement, comme en témoignent l'abstention croissante aux élections, confiance à l'égard des responsables politiques.



Evidemment, nous entendons les interrogations et les doutes, nous savons les difficultés qui sont encore celles de trop de nos compatriotes — il ne pourrait en être autrement dans une période encore aussi difficile que celle que nous traversons. Même si notre pays est en train de relever les défis auxquels il est confronté, même si des résultats ont déjà été enregistrés, il faudra encore du temps pour inverser une situation qui s'est dégradée pendant aussi longtemps. Il y a seulement une question qui nous préoccupe tous collectivement : Vivra-t-on mieux en 2017 qu'en 2012 ? Voilà la question à laquelle ce Gouvernement, et avec lui la majorité, veut apporter, sans équivoque, une réponse positive.

Enfin, ce qu'il faut bien appeler de la défiance ne trouve pas seulement son origine dans la difficulté de la situation, mais aussi ailleurs. Car comment attendre des Français la confiance nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions si nous nous défions de nousmême? Je forme donc ici le vœu d'un débat de fond débarrassé des postures, qui permette d'apporter une réponse réaliste aux problèmes auxquels est confronté notre pays.

<u>Contact presse</u>: Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04